

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1489

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	110 000	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	110 000
TOTAUX	110 000	110 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 110 000 euros de l'action 18 " Personnels transversaux et de soutien " du programme 155 " Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail " vers l'action 04 " Lutte

contre le travail illégal " du programme 111 "Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail " .

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Alors que le travail illégal lié au détachement de salariés continue de se développer sur notre territoire l'action " lutte contre le travail illégal " ne bénéficie d'aucun financement.

Dès lors, la question des moyens que Gouvernement se donne pour lutter contre le travail illégal, lié trop souvent à une immigration illégale, reste entière.